



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-26

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 avril 2023 à 19 heures,

Date de convocation : 03 avril 2024

Date d'affichage : 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-76 du 17 décembre 2021 portant sur la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Il explique que pour renforcer la sécurité des administrés et des usagers, il serait nécessaire d'étendre le dispositif avec la location de 3 caméras supplémentaires. Monsieur le Maire présente l'implantation des futures caméras :

- Rue Marcel Caudevelle (Vers la sortie de la commune par Baincthun)
- Rue Jean Legrand (vers la sortie de la commune par Conteville-Lez-Boulogne)
- Route de Crémarest (à hauteur du Stade de Football – Gérard FACHON)

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-052-215209080-20240411-26_2024-DE

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation d'étendre le dispositif aux zones présentées.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- Art 1^{er} : d'accepter la mise en place de l'extension du dispositif de vidéoprotection sur la commune.
- Art.2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'installation.
- Art.3 : d'inscrire au budget les crédits correspondant à la location des caméras supplémentaires.

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2024



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_BC-052-21620905#-2024-04-11-26_2#24-DE